

# DISCOURS CEREMONIE DES « VŒUX DU MAIRE 2023 » Vendredi 6 janvier 2023

- Madame la Sous-Préfète,
- Madame la Députée,
- Monsieur le Président du Département de Seine-et-Marne (CD77)
- Monsieur le Vice-Président de la Communauté de communes (CCVB)

Mesdames et Messieurs,  
Chers concitoyens,

Nous sommes très heureux de pouvoir vous accueillir ce soir pour cette cérémonie des vœux de Lumigny-Nesles-Ormeaux, que nous n'avions pas connu depuis au moins 3 ans. Le contexte sanitaire n'y est pas étranger et aujourd'hui encore, nous nous sommes interrogés sur son organisation et son maintien au regard des rebonds épidémiques, que ce soit le COVID-19 où la grippe. Mais le maintien de cette cérémonie est important pour nous, la première de notre mandature, pour rétablir le lien entre vous et la municipalité. Outre l'annonce de nos projets pour 2023, vous aurez l'opportunité d'échanger avec les élus et les agents municipaux afin d'exprimer vos remarques et attentes sur la gestion de la commune. Afin que chacun puisse conserver un bon souvenir de cet évènement, nous demandons à chacun d'entre vous qui développent des symptômes, à bien vouloir porter un masque pour éviter la propagation d'éventuels virus., tandis que du gel hydroalcoolique sont à votre disposition.

Je pense que comme nous, vous devez vous dire que l'année 2023 ne semble pas très reluisante. Permettez-nous de dresser un bref tableau de l'actualité :

1) Une crise sanitaire avec l'épidémie de COVID-19 que nous croyons passés, mais nous atteignons bientôt le dixième rebond épidémique. Si ce n'est pas le COVID-19, alors c'est la grippe, et face à la pénurie de certains médicaments, nous ne pouvons que relayer les appels à se faire vacciner pour protéger vous et vos proches.

2) La reprise économique fut difficile et a créé une forte demande sur les besoins en matière premières. Outre le rallongement des délais de fabrication et de livraison, c'est essentiellement l'inflation exponentielle des prix (+ 6 % sur l'année 2022, nous atteindrons les 7 % en 2023 si ce n'est plus), notamment sur les denrées alimentaires, qui laisse poindre une récession cette année. En espérant que celle-ci n'induit pas une nouvelle crise économique.

3) La crise Ukrainienne avec toutes les conséquences que nous connaissons. N'étant pas des spécialistes de la géopolitique, nous nous abstenons de toute commentaire. Toutefois, nous avons le sentiment qu'il ne s'agit que d'un jeu entre « puissants » amenant la population ukrainienne et russe dans une extrême souffrance durant des décennies. Force est de constater que le monde se bipolarise comme à l'époque de la guerre froide, opposant les régimes démocratiques et autocratiques, avec des pays comme l'Allemagne où le Japon qui se remilitarise.

4) Enfin, la crise énergétique qui a montré notre dépendance aux pays étrangers et révélé l'aberration du système européen du marché de l'énergie : nous produisons de l'électricité mais nous devons le vendre à nos voisins pour pouvoir le racheter plus cher et sans répondre à la totalité de nos besoins. Ajouter à cela le manque d'anticipation de nos politiques publiques, notamment avec la fermeture soudaine de la centrale de Fessenheim sans que des alternatives ne soient mises en place, nous nous trouvons dans une situation où on nous demande de faire preuve de « sobriété énergétique », nouvel effort demandé par nos dirigeants.

Justement, l'attitude du gouvernement face au contexte national et international interroge tant elle manque de cohérence et d'efficacité. Nous parlons de démocratie, alors que le budget de l'Etat a été adopté au bout d'une dixième procédure de l'article 49.3 de la Constitution. Nous connaissons une pénurie de main d'œuvre dans tous les secteurs (ce qui a particulièrement causé des difficultés sur les transports scolaires il y a quelques semaines), et un projet de loi gouvernemental va privilégier l'immigration plutôt que de favoriser le retour à l'emploi et améliorer les conditions de travail. Et dernier exemple, dans un contexte social tendu, l'exécutif s'obstine à faire passer cette année sa réforme des retraites au risque de créer des mouvements sociaux qui paralyseront le pays (et sans doute que certains d'entre vous ont en eu un aperçu durant les fêtes de fin d'année).

Vous nous permettrez de nous attarder sur l'aspect qui nous concerne : la politique gouvernementale en faveur des collectivités territoriales. Depuis 2014, les collectivités territoriales sont fortement mises à contribution au redressement des comptes publics. Même chose en 2017, non sans une pointe d'arrogance dans le dialogue avec les maires, puisque l'Etat a cru pouvoir agir sans eux. Mais les évènements leurs a donné tort car les communes ont été les relais territoriaux indispensable dans la lutte contre le COVID-19. Et aujourd'hui encore, il est demandé aux maires de prévoir une organisation en cas de délestage électrique cet hiver.

Mais ce n'est pas pour autant que les orientations politiques ont changé. En effet, tout est fait pour réduire les moyens d'action des communes (suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, absence de bouclier tarifaire sur l'électricité, ...). Sans rentrer dans des détails technico administratives, nous tenons à saluer le travail considérable des députés et sénateurs de notre territoire, et particulièrement Madame la Députée Isabelle PERIGAULT qui nous fait l'honneur de sa présence, qui arrivent à infléchir la position de l'exécutif comme la suppression du « pacte de confiance » des collectivités (visant à conditionner les subventions aux collectivités contre un engagement de celle-ci à diminuer les dépenses) ou à faire bénéficier dès l'année prochaine aux communes le dispositif d'amortisseur électricité des communes.

Si nous devons résumer la position délicate des élus locaux en France, ce serait celle-ci : faite plus avec moins. Moins de leviers sur la fiscalité, moins de subventions, moins de dotation. Et derrière cela, l'Etat transfère petit à petit, de manière presque anodine, ses missions sur les communes. Ça peut être par exemple la saisie des données fiscales réalisées auparavant par l'administration fiscale, ou encore sous couvert de simplification, l'instauration d'une nouvelle procédure pour le changement de nom ou l'enregistrement des procurations lors des échéances électorales. Pas de moyen supplémentaire ni compensation financière, plus de travail et en cas d'erreur, c'est la municipalité qui en assumera les conséquences. L'idée n'est pas de se faire plaindre, ce n'est pas notre mentalité, mais juste que vous ayez conscience que notre objectif premier est de répondre à vos attentes, mais qu'il est devenu de plus en plus difficile d'y répondre favorablement.

Nous arrivons au terme de cette première partie de ce discours pour poursuivre sur les orientations municipales en 2023. Certes, nous avons été un peu long mais dites-vous qu'il s'agit d'un rattrapage sur les deux précédentes années.

Nous commencerons par évoquer le budget 2023, sur lequel repose notre gestion de la commune et des projets qui vont suivre. Et nous allons tout de suite vous rassurer : il n'y aura aucune hausse des taux d'imposition cette année. Nous sommes très conscients des efforts que vous avez consentis et ce n'est jamais plaisant d'y recourir, mais c'était indispensable pour donner un nouveau souffle pour la commune, empêtrés dans un endettement et des décisions irréfléchies.

Nous en profitons par ailleurs pour remercier notre Comptable public (Mme ROBART Laurence) et ses services de Coulommiers, ainsi que notre conseiller aux décideurs locaux (M. ROUZIC Fabrice) pour leur accompagnement.

Durant l'année 2022, nous avons gardé le cap malgré la hausse considérable des prix de l'énergie. A tel point que nous nous sommes interrogés sur le maintien de l'éclairage public et des illuminations festives. Mais notre gestion rigoureuse a permis d'absorber cette hausse, bien évidemment au détriment d'autres postes de dépenses. Nous aurons probablement à contracter un emprunt pour financer le projet de local des services techniques que nous détaillerons plus tard, sachant que deux prêts vont se terminer en 2024.

Ce travail est réalisé sous la vigilance de Madame DEVARREWAERE Dominique, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire en charge des Finances, de l'Urbanisme et des Ressources Humaines.

Ce qui donne une transition toute trouvée pour évoquer brièvement les ressources humaines, à l'attention des agents municipaux qui sont parmi nous. Maintenant que l'équipe des agents municipaux est stabilisée, l'accent sera mis cette année sur la formation pour développer et renforcer leurs compétences. Autre chantier qui sera mis en œuvre cette année, l'instauration d'un contrat de prévoyance et de protection sociale complémentaire au bénéfice des agents. La commune s'est adjoint les services du Centre de gestion de Seine-et-Marne sur ce sujet qui va de toute manière concerner toutes les collectivités.

Vous connaissez une pause électorale cette année puisque les élections européennes où vous serez invités à vous exprimer se déroulent en 2024. Mais cette année, le Conseil municipal sera mis à contribution pour les élections sénatoriales, pour désigner nos représentants au Sénat. En termes de démocratie participative, nous souhaitons vous associer un peu plus aux orientations politiques de la commune, mais le fait est que les résultats des derniers sondages sont décevants, avec peu de réponse aux consultations. Nous vous annonçons justement que dans le bulletin municipal qui vient de vous être distribué, nous souhaitons recueillir votre avis afin de poursuivre la procédure de fusion de nos trois villages. Pas de chamboulement dans nos vies comme cela est expliqué dans l'article, cette fusion n'a d'intérêt que sur le plan pratico administratif.

A ce qui s'interroge, oui, nous maintiendrons une diffusion papier de nos supports de communication pour permettre à ceux qui n'ont pas internet, qui ne manipulent pas bien l'outil informatique où ne disposent pas d'un débit internet convenable, de rester informés sur ce qui se passe sur la commune.

Et sur ce point, l'apport de Madame JOVENE Karène est très utile pour la communication et le rayonnement de la commune (rejoint au pupitre).

Mais la fibre est arrivée sur la commune. Ce fut très long, ce fut très laborieux, et peut être que cela aura laissé le temps de corriger les nombreuses malfaçons dans ce déploiement, mais nous savons que certains chanceux sont déjà raccordés. Pour les autres cela ne devrait pas tarder et nous vous invitons à vous rapprocher de vos opérateurs pour bénéficier gratuitement des travaux de raccordement.

Considéré comme une véritable arlésienne, le raccordement de la fibre va permettre à nos services administratifs d'être plus efficaces et réactifs, notamment sur le plan de la communication. Par ailleurs, la municipalité prévoit cette année de changer ses logiciels métiers (dont l'espace famille pour revoir les modalités de réservation et de facturation à l'horizon 2024), moins chers et plus performants que ce qui est actuellement installé. Il en ira de même pour les abonnements téléphoniques et internet qui, par un investissement dans un équipement réseau, réduire leur nombre et leurs couts. Et comme la tendance est aux cyberattaques des administrations publiques, nous avons déjà investie dans un système informatique sécurisé depuis 2021.

Puisque nous parlons de sécurité, la commune va investir cette année dans un dispositif de vidéoprotection. Prévu sur trois ans, à raison d'un village par an, des caméras de vidéosurveillance seront implantés dans un premier temps à chaque entrée et sortie d'agglomération. Outre de permettre aux forces de sécurité de poursuivre les auteurs d'actes délictuels, les statistiques montrent que la vidéoprotection a tendance à dissuader les actes malveillants sur les communes.

En complément de ce dispositif, nous vous inviter à vous porter volontaire pour rejoindre la « participation citoyenne » et être le référent de votre quartier auprès de la gendarmerie nationale. Grâce à l'implication de l'Adjudant-Chef Mathieu ROBIN de la brigade de Rozay-en-Brie, et l'adjudant Florent MARINIER de la brigade de contact de Coulommiers, tout est mis en œuvre pour préserver la tranquillité de nos villages.

Nous travaillons également avec le lieutenant LAURELUT et son équipe de la caserne des pompiers de Rozay-en-Brie, qui nous conseille sur la prévention et la lutte des incendies. Là encore, des investissements sont prévus pour l'installation de réserves incendies sur les habitations isolées. Et leur participation sera indispensable pour que notre Plan Communal de Sauvegarde soit opérationnel.

C'est Monsieur CHASSAING Stéphane, élu à la Sécurité, à la Tranquillité publique et aux associations locales qui travaille sur ces sujets. Il intervient par ailleurs régulièrement pour effectuer des médiations dans des litiges liées à des nuisances sur la commune (rejoint au pupitre).

Nous avons eu le plaisir de voir l'année dernière les associations locales, soit reprendre pleinement leurs activités (tel que le comité des fêtes dont l'activité fut bien remplie), soit en débiter une nouvelle (comme le club de rugby), soit poursuivre alors qu'elle aurait dû s'arrêter (notamment le club des anciens). D'ailleurs, sa présidente nous a fait l'honneur de sa présence, Madame GUETRE Jacqueline (rejoint au pupitre).

Nous n'avons pas le temps de citer toutes les associations, mais nous vous félicitons pour votre investissement dans la vie municipale. Nous avons bien conscience que la mise à disposition d'une salle municipale fait cruellement défaut, car cela nécessite d'importants travaux de mise aux normes, et nous allons en attendant répondre aux demandes au cas par cas.

Nous développerons les animations et les manifestations de nos villages en étroite collaboration avec les acteurs associatifs. Nous avons eu le forum des associations, la sortie de nos anciens qui a particulièrement été apprécié le mois dernier, et le marché de Noël qui fut un succès malgré les températures (très) négatives. Il nous paraît nécessaire d'investir dans du matériel scénique pour faciliter l'organisation de ces événements qui reposent essentiellement sur le bénévolat des élus et la participation des agents. Nous aurons d'autres cérémonies durant cette année mais nous nous préparons activement par l'organisation de la fête de la Nature. Depuis que Madame Claude EVRARD nous a quitté, il y a un an déjà, c'est Monsieur Nicolas BOUCAUD, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, qui a repris ses délégations, notamment les festivités et l'action sociale en plus de l'électrification et la rénovation des bâtiments municipaux .

Car oui, de nombreux travaux nous attendent et la priorité sera tournée vers l'isolation et la réhabilitation de nos bâtiments. Nous avons déjà commencé par remplacer l'année dernière tous nos éclairages par des LED, moins énergivores et plus économiques. Nos prochaines demandes de subventions seront consacrées à cette thématique, à commencer par la construction d'un local pour nos agents techniques à Lumigny, afin de stocker et protéger leur matériel, outils et véhicules qui se détériorent. Il sera financé par un contrat rural, dont le Département s'est déjà sur son financement et nous tenons à exprimer nos vifs remerciements à son Président et aux conseillers départementaux de notre canton pour leur soutien constant à tous nos projets.

Nous avons également engagé l'étude de la réhabilitation de la mairie annexe de Nesles pour en faire à terme un cabinet médical, à condition que nous arrivions à convaincre un médecin généraliste de s'y installer. Après réflexion et échange avec la Région Ile-de-France, ainsi que les professionnels de santé résidant sur la commune, nous avons pensé que cette solution serait plus pérenne et efficiente (en particulier nos seniors) qu'une cabine de téléconsultation médicale. Cela prendra très certainement plus de temps mais nous nous assurons des conditions pour qu'une offre de soin puisse perdurer durant des décennies.

A ce titre, plusieurs marchés publics seront lancés pour que ces projets voient le jour et Madame LE BARS Catherine dispose quelques notions dans l'analyse des offres (rejoint au pupitre).

N'oublions pas les études en cours pour la rénovation de l'église classée de Nesles, dont l'état nécessite de prioriser sa restauration patrimoniale. Le lavoir de Rigny sera également restauré grâce une nouvelle fois au soutien du Département. Nous projetons toujours cette année, de déposer des demandes de subvention pour aménager une véritable restauration scolaire à Lumigny et à Ormeaux qui réduirait de manière significative les déplacements de nos enfants entre villages. Mais après deux refus par les services de l'Etat, une troisième réponse négative nous obligera à travailler dès maintenant sur le projet de groupe scolaire. Il en est de même pour l'isolation du préau du centre de loisirs que nous envisagions, mais au-delà de l'isolation, les travaux de mise aux normes et d'accessibles multiplient par deux le coût des travaux et cela ne nous paraît pas judicieux d'investir autant sur une structure qui n'accueillera plus d'enfants d'ici quelques années.

La voirie n'en sera pas en reste puisque le projet d'aménagement de la route de Bernay, rue du Mée et route de Bourbeaudoin suit toujours sont cours. Construis sur trois exercices budgétaires, nous allons arriver au terme de la phase d'étude de ce projet. Or l'étude a montré la nécessité d'installer des bassins de gestion pour éviter que la voirie soit inondée, ce qui n'est pas du goût de certain propriétaire pour leur implantation et risque de rallonger considérablement la réalisation des travaux. D'autres aménagements seront à prévoir, comme par exemple l'intersection du chemin de Bellevue dont le stationnement des véhicules empêche la visibilité de circulation. Et de manière générale, nous en appelons à votre sens des responsabilités en vous invitant à stationner vos véhicules sur votre propriété et non sur le domaine public : ça gêne la circulation, les services techniques qui entretiennent les voies et les piétons. Notre référent sur les dossiers de voirie, de circulation et de transport est Monsieur BELLART Sébastien, que nous invitons à nous rejoindre .

Une difficulté supplémentaire pour nos agents techniques, et non des moindres, c'est l'interdiction de traiter les voiries avec des produits phytosanitaires depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Nous comprenons l'impératif à préserver la biodiversité, mais cette interdiction ne s'applique pas à tout le monde, et c'est la raison pour laquelle nous sommes contraint à repenser l'entretien et l'aménagement de nos trois cimetières par de la végétalisation.

Monsieur Guy MINGOT, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, aurait pu vous le confirmer mais des raisons personnelles l'empêche de pouvoir être présent avec nous ce soir.

La végétalisation a pourtant du bon puisqu'elle sera un élément crucial dans la lutte contre le réchauffement climatique. C'est la raison pour laquelle nous allons végétaliser les chemins ruraux et implanter des arbres en entrée d'agglomération dans un premier temps.

Outre l'embellissement que cela apporterait à nos villages et hameau, verdir nos campagnes va revêtir d'une importance cruciale dans la préservation de l'Environnement. Cela nous donne une opportunité pour adresser un message aux agriculteurs de la commune : nous souhaitons travailler avec vous sur toutes ces questions pour que des solutions communes soient trouvées et que vous puissiez cultiver dans les meilleures conditions possibles. Nous souhaitons ainsi vous convier à une réunion d'échanges dans les semaines à venir.

Madame TOSI DUVAL Marie-Pierre, très sensibilisé aux sujets environnementaux, restent à votre disposition pour vous conseiller sur les bonnes pratiques (rejoint au pupitre). N'oubliez pas qu'il est toujours interdit de brûler les végétaux et que la déchetterie de Fontenay-Trésigny vous est accessible.

Etant coordinatrice de la Fête de la Nature, c'est à cette occasion que sera inauguré la nouvelle station d'épuration de Nesles. Celle-ci est déjà fonctionnelle mais des réserves sur la réalisation technique restent encore à lever pour que l'opération soit définitivement achevée. C'est également cette année que seront lancées les premières études pour la réhabilitation de la station d'épuration de Lumigny, la plus ancienne des trois. Peut-être que des remplacements de canalisations seront également à prévoir puisque l'Agence Régional de Santé nous signale qu'après les canalisations en plomb, ce sont celles en PVC qui sont susceptibles de présenter un risque sanitaire. Et n'oublions pas les travaux de l'association Aqu'i'Brie pour la préservation de la nappe de Champigny, et du SyAGE qui veille au niveau de l'Yerres et de ses affluents.

C'est Monsieur BOUVELE Daniel qui est amené à représenter la commune dans toutes ces instances et qui se spécialise de plus en plus sur ces questions depuis le début du mandat (rejoint au pupitre). Daniel qui est également conseiller communautaire à la communauté de communes du Val Briard.

L'échelon intercommunal va se développer dans les années à venir puisque le législateur lui a conféré des compétences supplémentaires, comme le transfert annoncé de la compétence Eau & Assainissement en 2026. Mais la communauté de communes du Val Briard n'a pas pour ambition de se substituer aux communes, bien au contraire. C'est même un acteur privilégié de nos projets, que ce soit par son assistance technique ou son soutien financier. Son président est ce soir représenté par le Vice-Président et collègue que nous saluons, Monsieur Jean ABITEBOUL. Il y a bien un dossier qui va grandement nous occuper cette année est la Z.A.C. des Sources de l'Yerres, à cheval entre Nesles et Rozay-en-Brie, avec les retombées économiques qu'un tel projet peut apporter à ces deux communes. Mais pour ce faire, nous allons devoir modifier notre Plan Local d'Urbanisme pour que son règlement soit affiné sur nos exigences dans le développement de la Z.A.C. Une procédure qui sera plus courte que la révision simplifiée du PLU pour que l'Hôtel du parc des félins puisse voir le jour avec des travaux prévus pour cette année. Nous remercions très sincèrement les dirigeants du parc, Messieurs Patrick JARDIN, Hugo JARDIN et Jonathan PATIN pour leur présence et leur prêt gracieux de cette magnifique salle. Car l'urbanisme doit être au service de sa population tout en conservant une cohérence architecturale et une densification harmonieuse de notre commune. Nous prévoyons donc de lancer une procédure de révision.

de notre PLU pour corriger certaines dispositions réglementaires et surtout anticiper la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Région d'Île-de-France qui va fortement restreindre les possibilités d'urbanisation des communes.

Ce schéma va assurément limiter les nouvelles constructions et potentiellement l'arrivée de nouveaux couples avec enfants. Mais nos effectifs scolaires restent constants jusqu'à maintenant malgré une année 2020 plus importante. Pour y voir plus clair, la municipalité lancera ce mois-ci l'élaboration d'un projet Educatif du Territoire (communément appelé PEDT), qui permettra à l'horizon 2024 de coordonner les actions des acteurs éducatifs (centre de loisirs, écoles, associations des parents d'élèves, représentants des parents d'élèves, ...) de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Facteur d'attractivité du territoire pour les familles, il ouvrira notamment des financements supplémentaires auprès des services de l'État, des assouplissements réglementaires et surtout d'instaurer des actions pédagogiques de grande envergure. Car l'Enfance Jeunesse fait partie des priorités de la municipalité pour nous amener à terme vers le projet de groupe scolaire. Pour ce document, nous comptons bien évidemment sur la participation de Monsieur ROGER Nicolas, directeur de l'école élémentaire et de Madame LECLERCQ Florence, récemment arrivée et qui a su gagner la confiance des agents.

D'ici à ce que le PEDT voit le jour, Madame Cindy PROU (rejoint au pupitre) travaillera avec l'équipe d'animation pour proposer de nouvelles activités dont l'organisation d'un séjour durant les vacances de Pâques (avec ouverture prochaine des inscriptions).

Nous arrivons au terme de cette présentation et nous espérons que ces orientations répondront à vos attentes pour que l'année 2023 vous soit la plus agréable possible. Soyez assuré de l'engagement total de l'équipe municipale, ainsi que des agents municipaux sans qui tout ce travail et le fonctionnement de la commune ne serait pas possible :

Emilie LARMINIER, Emilie BOISGARD, Lucie CANN, Jean-Paul FONTENELLE, Claire PATEROUR, Mélissa RIGUIDEL, Murielle TARDIEUX, Christine PYREE, Sylvie EMERY, Clémentine GROUT, Amélie VILLEMAUX, Sabrina ANNE, Sullivan MOHAMED, Dimitri BELLIOU et Morgan MOHAMED (rejoints au pupitre).

Nous vous remercions pour votre présence et votre écoute, et nous vous invitons à profiter du buffet prévu à votre attention et préparer par le restaurant Nationale 4 situés sur la commune Châtres. Au nom du Conseil municipal, nous vous adressons nos meilleurs vœux 2023 !

Pascale LEVAILLANT

